

« Le marché intérieur doit être au service d'un projet de société »

Compte-rendu du débat¹ avec Michel Barnier, commissaire européen au Marché intérieur et aux services

Deux photos trônent dans le bureau de Michel Barnier. La première, une image de la rencontre entre Charles de Gaulle et Konrad Adenauer en 1962, « *représente la raison de mon engagement en politique* ». La seconde est une photo de Jean Monnet et Robert Schuman qui s'apprête, dans le salon de l'horloge, au Quai d'Orsay, à prononcer sa fameuse déclaration, le 9 mai 1950. Un mois après son investiture en tant que Commissaire européen en charge du Marché intérieur et des services, Michel Barnier rappelle que « *ce moment est important car ce qu'on fait ces hommes c'est fonder et appuyer l'envie d'être ensemble* » que pouvaient avoir les Français et les Allemands. Le génie des fondateurs de l'Europe a été de créer, pour soutenir cette envie d'être ensemble, un « *intérêt à être ensemble* » : la mutualisation des ressources françaises et allemandes pour relancer la production de charbon et d'acier, détruite par la guerre. Ce fut la première étape, suivie d'une seconde, la création du marché unique, puis d'une troisième, l'Union économique et monétaire.

Comprendre cette histoire est important pour suivre les travaux qu'il va mener au cours des cinq prochaines années, car il va travailler « *à développer l'intérêt à être ensemble, recréer l'envie d'être ensemble* », réconcilier les citoyens, les consommateurs, les producteurs, avec le marché unique. Son projet : « *un marché au service d'un projet humain et collectif* ».

Trois grands principes guideront l'action du Commissaire :

- un marché plus sain et mieux régulé pour libérer une croissance intelligente ;
- un marché qui soit au service d'un projet de société défini collectivement par les institutions européennes ;
- un marché où les activités financières seront encadrées pour ne plus mettre en danger l'économie européenne.

« Une supervision intelligente et une régulation efficace »

Le Commissaire a insisté sur la nécessité de lever les dernières barrières au sein du marché intérieur. L'Europe a besoin d'un marché qui « *libère la croissance* », car cette croissance existe au sein du marché mais se trouve limitée par des « *entraves* » qu'il

¹ Organisé le 17 mars 2010 par Euractiv.fr et la Représentation en France de la Commission européenne, avec le soutien de The Depository Trust & Clearing Corporation (DTCC) et Visa Europe et avec le concours d'APCO worldwide, Sciences Po, Terra Nova, la Fondation Robert Schuman, Confrontations Europe et l'Institut Montaigne.

Voir le compte-rendu de la conférence sur Euractiv.fr : http://www.euractiv.fr/economie-finance/article/2010/03/18/michel-barnier-marche-interieur-doit-etre-service-projet-societe_65700

souhaite, collectivement avec les autres commissaires dont les compétences touchent au marché intérieur, « identifier et combattre » : « M. Barroso m'a donné son accord pour un travail à l'intérieur de la maison notamment pour trouver les chaînons manquants du marché intérieur ». Pour lui, de nouvelles règles doivent être établies sur ce grand marché. « Je ne suis pas en faveur de l'autorégulation » souhaitant la mise en place d' « une supervision intelligente et une régulation efficace ».

Alors que M. Barnier citait la directive « Services » comme l'un des exemples de chantiers sur lesquels un travail d'unification restait possible et exprimait son souhait d'être « le dernier Commissaire au Marché intérieur à parler du brevet européen », Philippe Menier, Directeur général adjoint de Visa Europe, l'a interpellé sur la mise en place de l'espace unique de paiement en euro (SEPA). Sa mise en place a en effet pris du retard, causé par les réticences des banques, alors que « le coût des moyens de paiements non-électroniques représentent 2 à 3% du PIB européen ». Michel Barnier a rappelé que l'objectif du SEPA est d'égaliser le traitement des opérations bancaires dans l'Union européenne et de faciliter les transactions transnationales. Mais à l'heure actuelle, une grande partie des banques n'ont, en effet, pas encore adopté ce système et le Commissaire a indiqué qu'elles « doivent prendre leurs responsabilités dans la mise en place de l'espace bancaire européen ». Dans ce contexte, il a annoncé qu'il allait « consulter pour choisir une date butoir ». Il s'est dit favorable à la création d'une carte bancaire européenne, qui offrirait aux consommateurs une alternative à Visa et Mastercard, estimant trop limitée la concurrence sur ce segment des cartes bancaires internationales.

Toujours sur ce thème des moyens de paiement, Thierry Saniez, Délégué général de l'Association de consommateurs et d'utilisateurs CLCV, a souhaité connaître le sentiment de M. Barnier à l'égard du *surcharging*, pratique interdite en France qui consiste à imposer des frais supplémentaires lors de l'utilisation de certains moyens de paiement et si, selon lui, elle devrait être autorisée au niveau européen. Le Commissaire a affirmé qu'il était favorable « au principe de transparence et à l'harmonisation la plus large possible » et précisé que, si une telle réglementation devait être envisagée, elle faudrait qu'elle se fasse au bénéfice du consommateur.

« Remettre l'homme au centre du grand marché »

Un marché qui soit « au service d'un projet de société, défini collectivement par les institutions européennes ». Pour cela, Michel Barnier veut « remettre l'homme au centre du grand marché », lutter contre les « comportements purement spéculatifs » et améliorer la gouvernance des entreprises. Citant l'économiste britannique Adam Smith, père du libéralisme économique, il rappelle qu'« il n'y a pas de marché sain sans éthique », et affirme sa volonté de « remettre de l'éthique dans les entreprises ».

Pour mettre le marché au service d'un projet de société, Michel Barnier veut s'appuyer sur les propositions de la Commission pour la stratégie UE 2020, qui seront le « point de départ » de son action. Ses outils seront nombreux. Les marchés publics y tiendront une place importante, ceux-ci devront viser un objectif d'inclusion sociale, de même qu'un « *Social Business Act* », une législation qui favorisera les entreprises qui agissent en faveur de l'inclusion sociale.

Il a par ailleurs rappelé qu'il se battra pour que ne soient pas remis en cause les services publics, en particulier les services non-marchands. Sur ce point, Claude Fischer, Présidente de Confrontations Europe, a rappelé que le marché doit être un espace de vie commune, et a estimé que, dans l'optique d'une réconciliation entre le marché et les citoyens, les services publics d'intérêt général européen et services d'intérêt économique général pouvaient être un bon moyen pour « créer de l'amour » entre les Européens et leur marché. Mais elle a également souligné qu'à l'heure actuelle, la réglementation de ces services n'est qu'une dérogation au droit de la concurrence. « *Pourrait-on aller vers un droit positif des services d'intérêt général européen et des services d'intérêt économique général ?* » a-t-elle demandé. Le Commissaire a répondu en rappelant que « rien n'interdit les services publics dans les traités et au contraire, l'article 14 du traité

de Lisbonne garantit désormais les missions des services publics », sans pour autant se positionner sur de possibles propositions législatives.

Marcel Grignard, Secrétaire général adjoint de la CFDT, a souhaité revenir sur la question de la gouvernance des entreprises, dominée par le souci du rendement financier. Soulignant que le choix d'un mode de gouvernance de celles-ci induit un mode particulier de développement et une façon particulière de répondre aux défis actuels, il a demandé si l'Europe est capable « *de réinventer un dialogue entre l'économie et le social* ». En réponse, Michel Barnier a rappelé que le point de départ dans ce domaine de la gouvernance des entreprises, ce sont 27 réalités nationales très différentes. Bien sûr, une base de réglementation commune a déjà été établie, et le Commissaire a déjà ouvert le dossier de l'entreprise responsable, mais c'est un travail long, qu'il ne faut pas bâcler. Le risque si l'on se précipite est d'arriver à un consensus qui ne soit que le plus petit dénominateur commun. Pour lui, ce dossier est à boucler en deux temps : tout d'abord la gouvernance des entreprises financières qui ont des caractéristiques bien particulières, puis les entreprises de l'économie « réelle ». Dans les deux volets, il est prêt à écouter les contributions de chacun avant de lancer ses propositions.

Réguler la finance

« *Nous ne pouvons pas nous permettre une nouvelle crise sans avoir de meilleurs outils* » a dit Michel Barnier, signalant au passage que c'est là le souhait exprimé par les membres du G20 lors de leurs réunions à Londres et Pittsburgh. Ce souhait sera également le fil directeur de la feuille de route du Commissaire : il faut s'assurer à l'intérieur de l'Union européenne de la sécurité et de la traçabilité des produits financiers, en parallèle de ce que font les autres régulateurs dans leurs espaces respectifs, puis travailler ensemble.

En matière de régulation financière, les hedge funds ont suscité plusieurs questions. Report de la concertation par le Conseil², passeport européen pour les hedge funds extra-communautaires³, Michel Barnier a répondu aux questions de Yann Algan, professeur d'économie à Sciences Po. Le report par le Conseil de la concertation sur les hedge funds n'est pas encore un problème, selon lui. En effet, le Parlement examine en parallèle le texte, et il faut espérer que ce temps supplémentaire sera mis à profit pour l'améliorer. Il serait toutefois « *grave* » de reporter la décision « *au-delà de juillet* ». Pour la mise en place d'un passeport européen pour les hedge funds extra-communautaires qui voudraient opérer sur le marché unique, « *des critères extrêmement stricts* » seront définis, aucune complaisance ne sera de mise, Michel Barnier estimant en effet qu'« *un passeport, ça se mérite* ». Mais s'il est préoccupé par le temps qui passe pour le dossier des hedge funds, il l'est aussi pour le paquet supervision financière, proposé en septembre 2009. La supervision est, en effet, « *l'élément le plus important pour la stabilité* » du système financier international.

Daniel Lebègue, Président de Transparence International France, a interpellé Michel Barnier sur ses projets concernant la régulation du « *shadow banking* », comprenant entre autres les marchés de gré à gré et les prêts de titres, en grande partie à l'origine de la crise. « *Alors que l'opacité de ces marchés est totale, la priorité est-elle vraiment d'augmenter les fonds propres des compagnies d'assurance ?* » a-t-il demandé. Abondant dans ce sens, Michel Barnier a indiqué qu'en effet 80% des échanges sur les marchés de produits dérivés échappent à toute régulation, proportion qu'il voudrait inverser, la faisant passer à 20%. Pour ce faire, la Commission proposera en juin 2010 un paquet de régulation structurelle des marchés de produits dérivés, toujours dans la

² La directive d'encadrement des hedge funds, sur laquelle les Etats membres espéraient parvenir à un accord lors de la réunion du Conseil Affaires économiques et financières (ECOFIN) du 16 mars, a finalement été retirée de l'ordre du jour la veille par la présidence espagnole du Conseil

³ La Commission propose d'encadrer les gestionnaires de hedge funds. Pour commercialiser les produits de leurs fonds dans l'Union, les gestionnaires de fonds installés dans l'Union européenne devront obtenir un « passeport européen », délivré par une autorité nationale en échange d'informations sur le fonds. Les gestionnaires domiciliés dans des pays tiers pourront obtenir ce « passeport » si la Commission estime qu'il existe dans le pays où ils sont domiciliés une réglementation « équivalente ».

logique de construire « brique par brique » une nouvelle régulation financière aussi complète que possible.

« *Quel type de contrôles concrets pourraient être appliqués aux produits financiers ?* », a demandé Thierry Saniez, en réaction à cette annonce, « *Concerneraient-ils les seuls aspects marketing ou bien également le marketing et le démarchage ?* » Michel Barnier a répondu en expliquant que son objectif est que seuls des produits financiers sûrs et traçables soient en circulation sur le marché intérieur, mais que les conditions de cette traçabilité devront être décidées en coordination avec le régulateur américain et les autres partenaires de l'Union à travers le monde. Cette question des critères concrets renvoie à la création d'une autorité européenne de supervision des marchés financiers, Thierry Saniez a voulu savoir s'il était envisageable de l'ouvrir à des représentants de la société civile. Le Commissaire n'a pas totalement écarté cette option, les modalités restant à définir, et assuré qu'il était personnellement « *en faveur de son ouverture au dialogue social* » que ce dialogue se fasse ou non au sein de l'institution de contrôle.

Régulation financière et croissance économique

Claude Fischer a soulevé l'une des difficultés sur la feuille de route de Michel Barnier : concilier renforcement des règles prudentielles et croissance économique. En effet, « *la régulation financière, si elle ne vise que la stabilité, peut s'opposer à la croissance* » a-t-elle souligné. La régulation financière est nécessaire pour s'assurer que les banques soient elles-mêmes à l'abri des crises, a rappelé Michel Barnier, admettant toutefois la nécessité de ne pas empêcher l'investissement. Son devoir est de trouver un « *double bon calibrage* » : permettre la prévoyance sans empêcher les banques et les compagnies d'assurance d'injecter des fonds dans l'économie. Les moyens d'y parvenir restent indéfinis et les services de la Commission écoutent « très sincèrement » les contributions qui leur sont faites. Les priorités, au moment d'arbitrer sur ce point, seront de faire en sorte que les PME se réapproprient le grand marché et de favoriser les investissements de long terme, notamment au moyen de partenariats public-privés.

« Un Commissaire européen est un homme ou une femme politique »

Les décisions à prendre dans les domaines de régulation évoqués sont des décisions politiques, a-t-il expliqué. « *Vous avez devant vous un homme politique, fier de l'être* » avant d'ajouter « *Un Commissaire européen n'est pas un super-Directeur Général, c'est un homme ou une femme politique* », précisant ainsi l'idée qu'il se fait de sa fonction et donnant une idée de la façon dont il compte l'occuper. Il a comparé la Commission à un Premier ministre et a déclaré « *je suis 1/27^{ème} du Premier ministre européen* ».

Plus largement, « *la Commission européenne est un moteur* » qui propose et qui va proposer une nouvelle régulation du marché. Mais il a rappelé qu'elle n'est pas un organe législatif, elle ne décide pas, exception faite du domaine de la concurrence. Dans cet ensemble original qu'est l'Union européenne, la Commission est un organe de propositions, des propositions qui sont un point de départ pour la recherche d'un accord entre 27 cultures nationales, chacune défendant ses particularités. Elle propose, d'autres décident : les gouvernements, réunis au sein du Conseil, « *doivent prendre leurs responsabilités* ».

Quoiqu'il arrive, le Commissaire proposera « brique par brique » une nouvelle régulation du grand marché, et de la finance en particulier. La suite dépend des gouvernements. Sans oublier de tenir compte du Parlement européen, puisqu'en vertu du traité de Lisbonne, la procédure législative de codécision a été généralisée.

Interpellé par Christophe Leclercq, fondateur d'Euractiv, sur l'échec de la stratégie de Lisbonne et les conséquences à en tirer quant au fonctionnement de la Commission et de ses directions générales, Michel Barnier a souligné l'importance de la collégialité : chaque dossier doit amener tous les Commissaires concernés à travailler ensemble, « *de manière à identifier les chaînons manquants du marché intérieur* ». De même il a rappelé

que chacune de ses propositions doit, en vertu de cette même collégialité, recevoir l'assentiment de chacun de ses collègues, assurant ainsi une coordination forte.

« L'Europe n'est pas une option, c'est une nécessité »

« Meurtri » par l'échec constitutionnel de 2005, Michel Barnier s'était promis de revenir à Bruxelles et de participer à la « réconciliation » entre l'Europe et les Européens.

Yann Algan a souhaité savoir comment Michel Barnier comptait « *recréer le lien entre les citoyens et les institutions européennes* », « *la transparence suffit-elle ?* ». Michel Barnier a souligné qu'avec l'adoption du traité de Lisbonne, nous sommes « *heureusement sortis du débat institutionnel* », il faut désormais « *revenir débattre du projet* », qui doit parler de l'économie, des hommes et des femmes qui travaillent et qui vivent en Europe : « *Il ne faut pas répondre au désamour des citoyens par des institutions mais par un projet* ». Ce projet doit « *trouver des réponses à nos problèmes économiques* », or c'est pour cela que nous sommes ensemble : créer, par l'addition de nos forces, « *une masse critique suffisante* » pour être libres de trouver et de mettre en œuvre nos propres solutions. « *Le libre marché n'est pas la réponse unique, il ne suffit pas à régler tous les problèmes du monde* », il doit être accompagné de règles qui répondent aux « *sujets à dimension sociale et citoyenne dans le marché intérieur* ».

Poursuivant ce thème des sujets sociaux, Marcel Grignard a souligné que de nombreux salariés perçoivent le marché unique comme l'un des facteurs responsables de la perte de leur emploi. Selon lui, on ne parviendra à faire accepter le marché unique aux citoyens que lorsque sera établi un « *marché unique de l'emploi* », seul capable de faire accepter que le départ « *d'un emploi français à Strasbourg à quelques kilomètres de là en Allemagne* » n'est pas une délocalisation. Michel Barnier estime que l'harmonisation de l'assiette fiscale de l'impôt sur les sociétés peut être l'une des solutions à ce problème.

En effet, il « *travaille pour la puissance de l'Europe* », laquelle suppose une défense, une diplomatie, une fiscalité et une économie communes. « *Nous sommes loin du compte* » estime-t-il. Une grande intégration reste à faire, notamment en matière de fiscalité, en particulier pour l'impôt sur les sociétés. Des efforts de « *mutualisation* » restent à faire pour « *qu'une puissance européenne participe à la formation d'un nouvel ordre mondial plus juste et plus sûr* ».

Complémentaire d'une harmonisation fiscale est la lutte contre la fraude fiscale à l'intérieur de l'Union. Dans ce domaine, Claude Lebègue estime que Michel Barnier « *sera le Commissaire qui gagnera la bataille pour la transparence et contre la fraude fiscale, car les outils sont simples : l'échange d'informations bancaires, pour lequel seuls deux Etats membres résistent encore* ». Michel Barnier a rappelé qu'il s'agissait là du domaine de son collègue en charge de la fiscalité, mais a néanmoins souligné que le travail de la Commission suivait son cours et que celle-ci se montrerait « *intraitable* ».

Fonds Monétaire Européen

Répondant à une question de Yann Algan, le Commissaire a abordé la question, particulièrement débattue, de la possible création d'un Fonds Monétaire Européen (FME). S'il s'est dit « *toujours intéressé par de nouveaux outils d'intégration européenne* », et n'a pas écarté cette option « *à moyen terme* », le Commissaire a rappelé qu'il serait nécessaire d'« *utiliser les outils que nous avons déjà !* » En effet, attribuant les difficultés actuelles de la zone euro, et de la Grèce en particulier, au non-respect des disciplines budgétaires définies par le pacte de stabilité et de croissance, il souhaiterait que les Etats membres commencent par revenir à ces disciplines avant d'imaginer d'autres solutions, si le besoin s'en faisait sentir.

« Le protectionnisme, sûrement pas ! »

Michel Barnier a énergiquement rejeté l'hypothèse d'introduire plus de protectionnisme en Europe, rappelant que le marché unique « *a été fait pour combattre le protectionnisme* ». Il a néanmoins reconnu qu'en l'absence d'une préparation adéquate, la prochaine crise économique pourrait avoir des conséquences politiques dévastatrices et que la première victime en serait le marché unique.

S'il rejette une quelconque fermeture du marché, il est en revanche favorable à un renforcement des contrôles aux frontières sur la qualité des produits et pour que l'accent soit mis sur le commerce équitable, « pas seulement pour le Mexique ou le Mali », mais aussi pour d'autres partenaires commerciaux plus importants.

Politique Agricole Commune

Répondant à une question d'internaute, Michel Barnier a abordé la question de la Politique Agricole Commune (PAC), dont la renégociation doit commencer cette année. Il a rappelé qu'il s'agit de l'une des seules véritables politiques européennes, puisqu'il n'existe plus de politiques agricoles nationales, ni de budget nationaux consacrés à l'agriculture.

Il s'agit selon lui d'une « *mutualisation réussie* », un « *exemple à suivre* » dans d'autres domaines où les « *politiques nationales se juxtaposent, voire se concurrencent, comme pour la recherche* ».

Il a rappelé que le budget de la PAC est le prix à payer pour le maintien d'un modèle qui assure l'efficacité en même temps que le maintien d'un tissu agricole sur l'ensemble du territoire de l'Union.

Compte rendu rédigé par Sébastien Commain, en stage à la Fondation Robert Schuman

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

La Fondation Robert Schuman, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.